



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2026 AINSI QUE LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

Que la séance extraordinaire au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2026 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 aura lieu le **lundi 8 décembre 2025 à 19h45** au lieu ordinaire des séances du conseil.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.

Prenez avis également qu'il y aura avis de motion, dépôt et présentation du *Projet de règlement numéro 2025-07 fixant les taux de taxation et de tarification pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2026* par le conseil municipal lors de cette séance.

Donné à Baie-des-Sables, ce 28 NOVEMBRE 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Alain Thibault

Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Baie-des-Sables

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alain Thibault, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie, conformément à l'article 453 du Code municipal du Québec, avoir publié le présent avis public en date du **28 NOVEMBRE 2025**, en affichant une copie à l'endroit habituel pour la publication des avis de la municipalité.

À Baie-des-Sables, ce 28 NOVEMBRE 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Alain Thibault  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Baie-des-Sables